

Mise en ligne : 18 mars 2014.  
Dernière modification : 21 janvier 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR (S.F.S.M.)

Épisode précédent :  
[Messageries françaises de Madagascar.](#)

MESSAGERIES FRANÇAISES DE MADAGASCAR  
(*Le Journal des débats*, 22 juin 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927. Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de réduire de moitié le capital social qui est actuellement de 3.250.000 fr. ; elle a changé la dénomination sociale en « Société foncière du Sud de Madagascar ». Elle a, en outre, autorisé le conseil à porter le capital à 10 millions de francs en une ou plusieurs fois.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 juillet 1928)  
(*Madagascar, industriel, commercial, agricole*, 5 septembre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. dite MESSAGERIES FRANÇAISES DE MADAGASCAR, 14, Milan. — La dénomination devient Société FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR. — Capital réduit de 3.250.000 fr. à 1.625.000 fr. — 20 juin 1928. — *Gazette du Palais*.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(Anciennement dénommée Messageries françaises de Madagascar)  
(*La Journée industrielle*, 22 août 1928)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont régularisé l'augmentation de capital de 3.375.000 francs, autorisée par l'assemblée extraordinaire du 30 juin dernier, le capital social se trouvant ainsi porté à 5 millions.  
Les statuts ont été modifiés en conséquence, notamment à l'article 7.

---

Dans nos sociétés  
Foncière du Sud de Madagascar  
(*La Madécasse*, 22 août 1928)

Augmentation du capital à 5 millions par l'émission de 33.750 actions de 400 fr.

---



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(anciennement dénommée Messageries françaises de Madagascar)  
Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.  
divisé en 50.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> André Oudard, notaire à Paris

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 21 septembre 1928

Siège social à Paris

ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : ?

P. Forville imprimeur de titres Paris-Rodez



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR

*Idem*

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Signature différente à droite

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 septembre 1928)

PARIS. — Modification. — Soc. FONCIÈRE du SUD de MADAGASCAR, 14, Milan. — Capital porté de 1.625.000 fr. à 5.000.000 fr. — 21 août 1928. — *Journal Spécial des Sociétés* (Pub. du 19 sept. 1928).

APPELS DE FONDS  
FONCIERE DU SUD DE MADAGASCAR (Sté)  
{Anciennement dénommée Messageries françaises de Madagascar)  
(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1929)

Pour le 31 octobre 1929, le deuxième quart (25 francs) des 33.750 actions nouvelles portant les numéros 16.251 à 50.000.

Sté foncière du Sud de Madagascar

(*Madagascar, industriel, commercial, agricole, 23 décembre 1931*)

L'assemblée du 6 novembre a approuvé le bilan de l'exercice 1930 qui ne comporte pas encore de compte de profits et pertes. (A.E.F.)

---

Nouvelles financières  
Société foncière du Sud de Madagascar  
(*Madagascar industriel, commercial, agricole, 21 décembre 1932*)

Le bilan de l'exercice 1931, qui sera présenté à l'assemblée du 17 novembre, ne comporte pas encore de comptes de profits et pertes. (A.E.F.)

---

Foncière du Sud de Madagascar  
(*L'Éclaireur de Madagascar, 17 janvier 1933*)

L'assemblée ordinaire tenue le 17 novembre a approuvé les comptes de l'exercice 1931. La Société n'ayant pas exploité de façon productive pendant cette période, il n'a pas été établi de comptes de profits et pertes.

MM. Metzinger et Gueugnier ont été réélus administrateurs.

---

Société Foncière du Sud de Madagascar  
(*La Journée industrielle, 7 et 21 décembre 1935*)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934 qui font apparaître un solde déficitaire de 248.560 fr.

Elle a donné *quitus* de sa gestion d'administrateur à M. Mério, démissionnaire.

Le rapport indique que la société a poursuivi ses opérations commerciales d'importations en France : mais, malheureusement, la récolte de 1934, dans le Sud de Madagascar, a été très déficitaire par suite de la sécheresse et, de ce fait, le mouvement d'affaires très restreint, par comparaison avec l'année précédente.

---

FONCIERE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*Les Annales coloniales, 24 décembre 1935*)

L'assemblée ordinaire du 20 décembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1931, accusant une nouvelle perte de 164.725 francs.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(*La Dépêche de Madagascar, 25 avril 1936*)

Après 83.835 fr. d'amortissements, les comptes de l'exercice 1934 se soldent par une perte de 248.560 francs. Ceux de l'exercice précédent s'étaient soldés sans profits ni pertes.

---

AEC 1937/645 — Société foncière du Sud de Madagascar (S.F.S.M.),  
14, rue de Milan, PARIS (9<sup>e</sup>).  
Tél. : Trinité 17-86. — Télég. : Leognier-118-Paris. — © : Cogef Lugagne. — R.C.  
132.340.

Capital. — Société anon., fondée le 22 décembre 1928, 5 millions de fr. en 50.000 actions. — Parts : 12.500.

Objet. — Exploitation agricole d'une concession de 20.000 hectares à Madagascar. — Sièges d'exploitation à Ranopiso et Amboisary, par Fort-Dauphin, et à Bézoro-Sahasinaka (Manakara).

Conseil. — MM. Léon Gueugnier, présid. ; Pierre Gibus <sup>1</sup>, Jean Gueugnier, admin. dél. ; Maurice Chaber <sup>2</sup>, comte de Cherizey, Jules Conquy <sup>3</sup>, Augustin Gallois, Lucien Metzinger.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*Le Journal*, 8 février 1943)

L'assemblée ordinaire du 29 janvier a approuvé les comptes de l'exercice 1940 faisant apparaître une perte de 90.169 francs.

---

Société financière pour la France et les Pays outre-mer (SOFFO)  
Exercice 1950  
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 juillet 1951)

.....  
À l'occasion des augmentations de capital réalisées par la Société Le Carbone-Lorraine et la Société Foncière du Sud de Madagascar, une participation a été prise dans ces deux sociétés.

---

AEC 1951-726 — Société foncière du Sud de Madagascar (S.F.S.M.),  
23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16<sup>e</sup>).  
Capital. — Société anon., fondée le 22 décembre 1928, 36.480.600 fr. en 364.806 act. — Parts : 20.000.

Objet. — Exploitation agricole d'une concession de 20.000 hectares à Madagascar. — Sièges d'exploitation à Amboasary, par Fort-Dauphin, et à Bézoro, par Sahasinaka (Manakara).

Exp. — Sisal, café (Production de sisal : 1948, 116 t. ; 1949, 255 t.).

---

<sup>1</sup> Pierre Gibus (1862-1953) : ingénieur ECP. Ancien administrateur délégué des Messageries françaises de Madagascar.

<sup>2</sup> Albin Maurice Chaber : né à Saint-Ambroise (Gard) le 4 décembre 1873, marié, en 1902, avec Marthe Francezon, , fille de M. Paul Francezon, industriel à Alais, président du syndicat des filateurs des Cévennes. Gros éleveur à Antanimandry (1.273 têtes, dont 500 vaches en 1904), membre de la commission municipale de Nosy-Be jusqu'en 1919 (retour en France), chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 15 août 1934).

<sup>3</sup> Jules Conquy : ancien agent de la Cie havraise péninsulaire à Majunga, ancien directeur de la Banque de l'océan Indien. Décédé à Nice, le 6 mai 1937.

Conseil. — MM. Jean Neuhaus [ép. Suzanne Gueugnier, fille de Léon], présid. ; Jean Gueugnier <sup>4</sup> [fils de Léon. Ép. Christiane Laveissière], admin.-dir. gén. ; Jean Metzinger, Pierre Laflèche [ép. Marie-Louise Gueugnier, fille de Léon], Pierre Desouches [Ets Ch. Testut + Indoch. du Darlac (Holding coloniale)], Jacques Neuhaus, Société financière p. la France et les Pays d'outre-mer [SOFFO], Société malgache de cultures [SOFFO], admin. — Dir. : Société malgache de cultures.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*Le Journal officiel de Madagascar*, 29 mai 1952)

À l'assemblée ordinaire du 27 mai 1952, le président a déclaré que le plan de surfaces plantées se réalise normalement et que la production sera maintenue et ira plutôt en augmentant si, comme prévu, le nouvel ensemble Storck, qui doit arriver en juillet, fonctionne avant la fin de l'année.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1951 avec un bénéfice net de 20.109.209 francs et voté les dividendes de 1.000 francs par action de 2.500 francs, 40 francs par action de 100 et 133 fr. par part.

Elle a également ratifié le texte de l'avenant en date du 2 mai 1952 à la convention passée le 1<sup>er</sup> juin 1946 avec la Société malgache de cultures.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 février 1953)

Rappelons que la Société procède à une augmentation de capital de 36.480.000 à 72.960.000 francs par émission au pair de 14.592 actions de 2.500 francs (une action nouvelle pour une ancienne), jusqu'au 21 février.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 décembre 1953)

Les comptes de l'exercice 1952 qui seront soumis à l'approbation des actionnaires le 8 décembre 1953 font apparaître un bénéfice d'exploitation de fr. français 64.686.491,83.

Après déduction des frais généraux, des charges financières et des amortissements s'élevant à fr. 35.850.491,78, le bénéfice de l'exercice ressort à fr. 14.231,120.

Par mesure de prudence, compte tenu de la situation difficile du marché du sisal et des importants investissements effectués par la société, il sera proposé à l'assemblée générale d'effectuer la totalité du bénéfice à la provision pour investissements.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 novembre 1954)

---

<sup>4</sup> Jean Gueugnier : frère d'Alberte Gueugnier (1892-1950), mariée à Jean H. Sonolet, des Fils de H. Sonolet (voir AEC 1951-AOF).

L'assemblée ordinaire du 15 novembre a approuvé les comptes de l'exercice se soldant par une perte de 13.913.912 francs.

Le président a déclaré à l'assemblée que la subvention que la Société doit toucher du Fonds d'encouragement textile représente à peu près la perte qu'accuse le bilan à fin 1953. Mais a-t-il précisé, ces sommes ne devant être créditées qu'en 1954, et peut-être même 1955, ne pouvaient figurer au bilan de 1953. Le président a également indiqué que les mesures de soutien accordées pour cet exercice ont été reconduites de nouveau pour le suivant. Les prix de revient ont baissé de 2,6 % en 1953 sur ceux de 1952, et ceux de 1954 comporteront probablement une nouvelle baisse de 10 % sur l'exercice précédent. Forts de ce résultat, a poursuivi le président, il nous est apparu que si nous pouvions élargir le champ de nos exploitations et épauler le sisal par d'autres débouchés, nos soucis seraient près de disparaître, particulièrement si nous arrivions à supprimer le poste important de nos agios. C'est cette considération qui nous a dicté notre décision concernant l'augmentation de capital.

L'assemblée extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 72 millions 960.000 fr. à 145.920.000 fr. par émission à 2.700 fr. de 29.184 actions de 2.500 fr., portant jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1955.

L'assemblée a modifié l'article 3 des statuts relatif à l'objet social et divers autres articles des statuts pour les mettre en harmonie avec la législation en vigueur. Le rapport du conseil mentionne qu'il est apparu indispensable d'élargir le cadre des statuts en matière agricole et de prévoir également la possibilité d'intéresser la société, directement ou indirectement, à certaines activités minières.

Dans son exposé à l'assemblée extraordinaire, le président a lu une note indiquant notamment qu'en application de ses droits, et sans avoir à obtenir l'accord préalable de la Société, le Commissariat à l'énergie atomique a entrepris, à partir de 1954, divers travaux de recherche et d'exploitation sur une propriété de la Société ; des indices d'urano-thorianite paraissant intéressants y ont été relevés.

Il est cependant très difficile de définir, à l'heure actuelle, quels seront les droits de la Société, s'ils pourront se matérialiser sous forme de redevances ou sous forme de participations à l'exploitation. La Société a déposé une demande de permis miniers pour, le cas échéant, participer elle-même à l'exploitation des minéraux que le domaine pourrait receler.

D'autre part, des recherches peuvent être engagées pour l'exploitation et la vente libre d'autres minerais.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 février 1955)

L'assemblée des porteurs de parts bénéficiaires, qui s'est tenue le 26 janvier, a délibéré valablement. Elle a ratifié à l'unanimité la modification de l'objet social qui avait été décidée le 15 novembre 1954 par l'assemblée extraordinaire des actionnaires. En conséquence, la société peut inclure les recherches et exploitations minières dans ses activités.

Des permis de recherches viennent d'être accordés à la Société foncière du Sud de Madagascar sur des périmètres couvrant une partie de sa propriété dénommée « La Raymonde », située à proximité de Behara, dans la circonscription autonome de Fort-Dauphin.

Aux termes de la législation minière des territoires français d'outre-mer, le permis de recherches minières confère, dans les limites de son périmètre et indéfiniment en profondeur, le droit exclusif de prospection et de recherches des substances pour

lesquelles il est délivré. Le titulaire d'un permis de recherches peut être autorisé temporairement à disposer des substances provenant de ses travaux.

De plus, le titulaire d'un permis de recherches a droit à un permis d'exploitation, ou à une concession, s'il a, pendant la durée du permis de recherches, fourni la preuve, par des travaux régulièrement poursuivis, d'un gisement exploitable à l'intérieur du périmètre sollicité.

La société met à l'étude les problèmes techniques et financiers que pose l'organisation des recherches sur les périmètres qui lui sont concédés.

La société tient toutefois à rappeler que l'État se réserve les recherches et l'exploitation des combustibles liquides et gazeux, de la potasse et des substances intéressant l'énergie atomique, suivant les dispositions spéciales du décret du 13 novembre 1954.

---

## Société foncière du Sud de Madagascar [Desfossés 1956/1777]

Neuhaus (Jean)[Fab. vitrines frigorifiques et panneaux de signalisation. Ép. Suzanne Gueugnier, fille de Léon], 1725 (Malg. cult.), 1777 (pdg Fonc. Sud Madag.).

Gueugnier (Jean)[Fils de Léon, fdt des Messageries frses de Madagascar. Ép. Christiane Laveissière, de la famille de sidérurgistes), 857 (Forges Gueugnon), 904 (Escaut & Meuse), 1553 (Éts Émile Muller), 1777 (Fonc. Sud Madag.).

Lafèche (Pierre)[Fab. de tissus élastiques. Ép. Marie-Louise Gueugnier, fille de Léon], 1777 (Fonc. Sud Madag.).

Le Boulanger (J.)[agronome], 1725 (dg Malgache de cultures), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1788.

Metzinger (Jean), 1777 (Fonc. Sud Madag.).

Metzinger (P.), 1777 (Fonc. Sud Madag.).

Neuhaus (Jacques), 1777 (Fonc. Sud Madag.).

Daloz (Jean)(1899-1961)(X-Ponts. 1918-1929 : ing. TP en Indoch. puis SFFC/SOFFO dt il devient adg en 1956), 305 (adg SOFFO), 629 (Études expl. min. IC), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1805 (Caout. Indoch.), 1462 (Verr. Ext.-O.), 1811 (adm.-dir. Indoch. cult. trop.), 1831 (SAFIC), 1844 (pdt Plant. indoch. thé), 1845 (Agric. d'Annam), 1998 (Sucre raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

SOFFO

Malgache de cultures

Ansquer (R.), 1777 (comm. cptes Fonc. Sud Madag.).

Martineau (G.), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharne), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1777 (comm. cptes Fonc. Sud Madag.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.).

SIÈGE SOCIAL : Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing. Tél. : KLE. 62.90.

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée le 22 décembre 1898, pour une durée de 50 ans, sous la dénomination de Messageries françaises de Madagascar, changée en 1928, prorogée jusqu'au 31 décembre 2040.

OBJET : Exploitation de plantations de sisal, café ; commerce de tous produits.

EXPLOITATION : Amboasary (région de Fort-Dauphin), Bezoro (région de Manakara).

CAPITAL SOCIAL : 145.920.000 fr., divisé en 58.368 actions de 2.500 fr. A l'origine, 2.500.000 fr. Porté en 1900 à 3 millions, en 1901 à 3.250.000 fr. ; réduit en juin 1928 à 1.625.000 fr., porté aussitôt à 5 millions et, en juin 1914. à 15 millions, par l'émission au pair de 50.000 actions nouvelles (titre pour titre, plus 1 part bénéficiaire pour 25 actions souscrites). Porté en 1947 à 20 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles de 100 fr., puis, en 1949 à 20.267.000 fr. (actionnaires empêchés). Porté en 1950 à 36.480.600 fr. par l'émission à 115 fr. de 162.136 actions de 100 fr. (4 pour 5). Ramené en 1951 à 36.480.000 fr. par rachat de 6 actions. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 7 janvier 1952, en 1953 à 72.960.000 fr. par émission au pair de 14.592 actions nouvelles de 2.500 fr. (1 pour 1). Porté en 1955 à 145.920.000 fr. par l'émission à 2.700 fr. de 29.184 actions de 2.500 fr. (1 pour 1).

PARTS DE FONDATEUR : 20.000 parts, sans clause de rachat.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % au fonds de réserve, 6 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus 10 % au conseil d'administration, 75 % aux actions et 15 % aux parts, sauf prélèvements facultatifs pour réserves ou reports.



LIQUIDATION : Après remboursement du capital 10,85 % aux parts, le solde aux actions.  
 SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Société financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer.  
 COTATION : Courtiers « Cote Desfossés » actions et parts, 142. — Notice SEF : CO 146.

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Divid. + tantièmes
1948	432	—
1949	42	—
1950	207	—
1951	20.109	19.988
1952	—	—
1953	- 13.914	—
1954	- 751	—

#### BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1952	1953	1954
Immobilisations (nettes)	54.537	86.930	199.981	197.295	195.398
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	25.154	30.891	52.820	161.744	99.756
Débiteurs	3.651	66.192	16.307	7.687	62.968
Titres de placement	101	101	101	101	101
Disponible	3.937	3.181	508	2.010	1.072
Compte d'ordre	—	—	1.020	777	918
Résultats	—	—	—	13.914	14.661
	<u>87.880</u>	<u>186.795</u>	<u>270.746</u>	<u>383.628</u>	<u>374.878</u>
PASSIF					
Capital	36.481	16.480	36.480	12.960	72.960
Réserves	3.199	3.405	62.527	65.759	74.486
Fonds de renouvellement et provisions	4.000	15.419	14.231	10.999	2.322
Dette à court terme	43.483	111.882	156.992	232.649	225.076
Bénéfices	207	20.109	—	—	—
Compte d'ordre	—	516	1.161	84	
	<u>87.880</u>	<u>186.795</u>	<u>270.746</u>	<u>383.628</u>	<u>374.878</u>

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 janvier 1956)

La production de fibres a progressé de 2.010 t. en 1954 à 2262 tonnes en 1955.

D'autre part, l'application du protocole de jumelage a permis à cette société de vendre 3.230 tonnes en 1955 contre 2.513 tonnes en 1954, réduisant ainsi son stock reporté de 1954 dans une forte proportion.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 juillet 1956)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 3 juillet 1956 et a approuvé les comptes de l'exercice 1954. Après amortissements de 19.318.720 francs contre 27.463.711 francs en 1954 et déduction faite de charges financières de 10.919.099 francs contre 13.225.924, l'exercice se solde par un bénéfice de 3.071.535 francs contre une perte de 751-519 francs pour l'exercice précédent.

La société poursuit la compression de ses prix de revient, au moyen d'une organisation du travail plus poussée qui a, d'ailleurs, été étudiée par un organisme spécialisé pour l'ensemble des plantations de sisal de Madagascar.

La production de fibre a passé à 2.262 tonnes en 1955 à 2.009 tonnes en 1954.

D'autre part, la société a entrepris, en 1955, des prospections dans la région de Fort-Dauphin ; huit permis de deuxième catégorie lui ont été attribués.

Au cours de son allocution, ainsi qu'en réponse aux questions d'actionnaires, le président, M. Jean Neuhaus, a indiqué que certains indices avaient été trouvés, et qu'une mission minéralogique les étudiait actuellement à Madagascar.

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1957)

À l'assemblée du 23 mai, le président a déclaré que les premiers mois de l'exercice en cours étaient satisfaisants et qu'il escomptait pour 1958 une forte hausse de la production de sisal, en même temps qu'une nouvelle baisse du prix de revient.

Conformément au programme de recherches minières que s'est tracé la société, les prospections ont été orientées vers les sables monazites des plages du Sud-Est de Madagascar. Deux périmètres, dont le Commissariat à l'énergie atomique est titulaire, sont étudiés. Si les résultats de l'étude sur la teneur et la capacité de ces gisements sont satisfaisants, les conditions d'un contrat d'amodiation seront négociées avec le Commissariat à l'énergie atomique.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1956 se soldant par un bénéfice net de 19.804.002 francs, affecté pour partie à l'amortissement des pertes des exercices antérieurs, le solde étant reporté à nouveau.

---

NOUVELLES FINANCIÈRES  
SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1958)

Il a déjà été signalé qu'après une période de sécheresse particulièrement dure, des pluies assez fortes étaient tombées en février. Au cours du mois de mars, l'état végétatif des plantations a été encore amélioré par des rosées abondantes, et, sauf imprévu, la production devrait retrouver un rythme satisfaisant dès avril.

La SOCIÉTÉ MALGACHE DE CULTURES ayant décidé d'arrêter ses exploitations de sisal à la date du 31 décembre dernier, a dénoncé le contrat en vertu duquel elle assurait la gestion de la SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR qui a donc repris son autonomie de direction.

La société poursuit les négociations relatives à ses recherches minières. Celles-ci portent actuellement sur un gisement d'ilménite (minerai de titane) et de monazite (cérium et thorium).

---

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR  
(*L'Information financière, économique et politique, 25 novembre 1958*)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 13 novembre 1958 et a approuvé les comptes de l'exercice 1957.

Après amortissements de 21.632.000 francs (en augmentation d'environ deux millions de francs par rapport à 1956) et déduction faite des charges financières de 1.684.000 francs, l'exercice présente un solde bénéficiaire de 7.295.400 francs restant inscrit au profit au bilan. Ce résultat doit être considéré comme satisfaisant étant donné que le prix moyen des ventes de sisal a été inférieur de 5.300 francs par tonne au prix de l'année précédente, et que les dépenses d'exploitation ont été augmentées par une forte sécheresse, ce qui dénote une sensible augmentation de la productivité.

Cette anomalie climatique a heureusement cessé depuis août 1958, avec le retour des pluies qui permet d'espérer pour 1958 une production comparable à celle de 1957 (1.929 tonnes).

Si les précipitations sont normales en 1959, les plantations de la société doivent permettre un accroissement de la production pendant la prochaine campagne.

Les études et les analyses des permis de sables monazites de Vangaindrano, appartenant au Commissariat à l'énergie atomique, sont terminées. Cependant, l'amodiation de ces permis ne pourra être demandée que lorsqu'une solution aura été trouvée aux problèmes déjà signalés concernant les débouchés commerciaux de la monazite et le chargement direct d'importants tonnages d'ilménite dans un mouillage forain. La société poursuit actuellement ses négociations en vue de régler ces problèmes.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(*L'Information financière, économique et politique, 16 avril 1959*)

Dans son allocution à l'assemblée du 14 avril, le président a indiqué que la situation générale de la société se présente favorablement pour 1959.

Il est probable que la Société enregistrera une progression de la production et par suite des résultats, a poursuivi le président. En outre, la Société développe sa sphère d'activité.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1958 se soldant par un bénéfice net de 19.204.492 fr. et fixé le dividende brut à 150 fr. par action.

---

Société foncière du Sud de Madagascar  
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1959)

L'assemblée ordinaire s'est réunie le 14 avril 1959 et a approuvé les comptes de l'exercice 1958.

Après amortissements de 24.438.627 francs (en augmentation d'environ trois millions de francs par rapport à 1957) et déduction faite des charges financières en forte réduction à 500.204 francs et des pertes accidentelles s'élevant à 7.127.640 francs (replantations dues à la sécheresse et amortissements de cases disparues), l'exercice présente un solde bénéficiaire de 19.204.492 francs (contre 7.295.460 fr. en 1957).

Compte tenu du report bénéficiaire de 1957 s'élevant à 7.295.460 francs, l'assemblée a décidé d'affecter une somme de 18.368.984 francs à la provision pour renouvellement du matériel et de distribuer le dividende statutaire de 6 % représentant 150 fr. brut par action.

En dépit de la sécheresse qui a continué à sévir sur les plantations pendant le premier semestre, l'exercice 1958 s'est révélé satisfaisant. La production de fibre de sial a atteint 1.917 tonnes, chiffre presque identique à celui de 1957 (1.929 t.). Un autre facteur favorable a été le relèvement du prix de vente en francs par suite de l'application de la prime de 20 % sur les importations décidée en 1957. Enfin, les activités annexes de la Société se sont développées de façon satisfaisante.

---

NUMÉRO DU CERTIFICAT

0,184

NOMBRE D'ACTIONS

42

Conversion N°  
Echange n° 96

Transfert N°

# SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital porté à 72.960.000 frs  
visé en 145.920.000 frs  
visé en 2.500 frs  
AU CAPITAL DE 36.480.000 FRANCS, DIVISÉ EN 14.592 ACTIONS DE 2.500 FRANCS CHACUNE  
notariée de souscription et  
versement du 1<sup>er</sup> avril 1953

Statuts déposés chez M<sup>re</sup> André OUDARD, Notaire à Paris

SIÈGE SOCIAL A PARIS : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing

R. C. Seine n° 132.340



## CERTIFICAT NOMINATIF d'Actions de 2.500 Francs

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Monsieur LEBON. Louis Eugène  
23, rue Truffaut - PARIS. XVII<sup>e</sup>

inscrit sur les registres de la Société pour

QUARANTE-DEUX

Actions de 2.500 Francs.

Jouissance coupon 12 attaché Paris, le 6 Juillet 1965

UN ADMINISTRATEUR,

PAR DÉLÉGATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

[Coll. Jacques Bobée](#)

SOCIÉTÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR

Société anonyme

au capital de 36.480.000 francs, divisé en 14.592 actions de 2.500 francs chacune

Capital porté à 72.960.000 francs  
divisé en 29.184 actions de 2.500 fr.  
(déclaration notariée de souscription et de versement du 1<sup>er</sup> avril 1953).

Capital porté à  
145.920.000 francs (déclaration notariée de souscription et de  
versement du 11 janvier 1955).

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> André Oudard, notaire à Paris  
Siège social à Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing

---

Certificat nominatif d'actions de 2.500 francs  
entièrement libérées

Monsieur Lebon Louis Eugène  
23, rue Truffaut, Paris XVII<sup>e</sup>.

inscrit sur les registres de la Société pour quarante-deux actions de 2.500 francs.  
Jouissance coupon 12 attaché  
Paris, le 6 juillet 1965.

Un administrateur : Jean Le BOULANGER  
Par délégation du conseil d'administration : ?  
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

---

*Documentation africaine*, 1963 :

STÉ FONCIÈRE DU SUD DE MADAGASCAR (SFSM)

SA. — 1928 - 1.584.200 F (58.368 act. de 2.500F).<sup>1</sup>

Siège social : Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, 16e KLE 62-90 - Exploitations à  
Manakara et Amboasary.

Conseil : Jean NEUHAUS, PDG ; Jean GEUGNIER ; Jean METZINGER ; Pierre  
METZINGER ; Pierre LAFLÈCHE, Jacques NEUHAUS ; Sté Financière pour la France et les  
pays d'Outre-mer (SOFFO).

Direction : Jean NEUHAUS [[> Neuhaus < 1/3 Plastic Omnium par Burelle](#)], PDG ; Jean  
Le BOULANGER, DG [[agronome, anc. adm.](#)].

---

Suite :  
Participations industrielles et minières.